



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés de la MRC, tenue le dixième jour de septembre deux mille douze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7642-09-2012 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7643-09-2012 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2012

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012 a été courriellé à chacun des maires le 20 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie que SIA-QC a fait une demande d'aide financière pour son projet de développement du sentier international dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II* de la CRÉGÎM.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7644-09-2012 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 4 455,02 \$
Comptes payés, pour un total général de 39 321,13 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7645-09-2012 TNO

Embauche d'un employé pour le projet FADT 2012-2013, volet local

CONSIDÉRANT l'approbation du projet *Améliorations des infrastructures récréatives et touristiques à Cap-Seize et du corridor visuel* présenté dans le cadre du *Fonds d'aide au développement des territoires (2012-2013)*, volet local;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'embauche d'un journalier pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE engage M. Daniel Collin, à titre de journalier, pour le projet *Améliorations des infrastructures récréatives et touristiques à Cap-Seize et du corridor visuel*. Le projet, de 14 semaines, à raison de 40 heures par semaines, a débuté le 24 août 2012 et se terminera le 1^{er} décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

En vertu de l'article 156 du *Code municipal du Québec*, une séance extraordinaire sera convoquée dans la semaine du 24 septembre 2012 pour le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7646-09-2012 TNO

Report de la date pour le dépôt des indicateurs de gestion municipaux

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a demandé, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, par voie de résolution numéro 7595-07-2012 TNO, de lui accorder une prolongation jusqu'au 30 septembre 2012 pour transmettre le formulaire relatif aux indicateurs de gestion municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne pourra agir dans ce délai ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 octobre 2012, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour transmettre le formulaire relatif aux indicateurs de gestion municipaux dûment rempli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7647-09-2012 TNO

SÉPAQ - Contestation de la valeur foncière du gîte du Mont-Albert

CONSIDÉRANT le rôle d'évaluation 2010 auquel l'évaluation du gîte du Mont-Albert a connu une hausse de 8%;

CONSIDÉRANT QUE la SEPAQ conteste cette hausse;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été déposé au tribunal administratif du Québec en 2012;

CONSIDÉRANT les frais juridiques inhérents à la présentation de ce dossier au tribunal;

CONSIDÉRANT QUE ni la SEPAQ ni la MRC de La Haute-Gaspésie ne souhaitent une solution juridique de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la SEPAQ ne conteste pas une hausse *raisonnable* de son rôle d'évaluation de 2007;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte l'entente intervenue du 13 juillet 2012 et donne son aval à la proposition de l'évaluateur municipal afin qu'il corrige la valeur du gîte du Mont-Albert à 3 750 000 \$ pour les rôles triennaux de l'évaluation foncière pour les années 2010 à 2012 et 2013 à 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7648-09-2012 TNO

Route Saint-Bernard-des-Lacs - Épandage de gravier sur 400 mètres

CONSIDÉRANT QUE les activités de camionnage se dérouleront entre les mois d'octobre et de mai 2013 ;

CONSIDÉRANT l'extraction de 180 000 tm de pierres nécessaires aux travaux d'empierrement du ministère des Transports du Québec dans le secteur de Marsoui;

CONSIDÉRANT la présence de résidences le long de la voie d'accès aux travaux d'excavation où 8 500 voyages de pierres par camions circuleront;

CONSIDÉRANT le premier 0,4 km de la route Saint-Bernard-des-Lacs est problématique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. investisse 10 000 \$ afin de corriger la situation du premier 0,4 km de la route Saint-Bernard-des-Lacs ;
2. informe la Sûreté du Québec des activités de camionnage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 20.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».